

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
POURSUITE D'EXPLOITATION DU MAGASIN LEGONIN ERP N° E 341 00011 000 ARRETE N° 2023/095		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU les arrêtés des 22 décembre 1981 et 21 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types M et N ;

VU le classement de l'établissement en 2^{ème} catégorie, types M/N ;

VU l'avis favorable émis le 28 mars 2023 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 16 mars 2023 ;

CONSIDERANT que Madame LEGONIN, Exploitante du magasin de fleurs, peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ;

ARRETE

Article 1 Madame LEGONIN - Exploitante, est autorisée à poursuivre l'exploitation du magasin de fleurs situé 14 rue Urbain Leverrier à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 16 mars 2023.

Article 2 Madame LEGONIN, devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen ;
- Madame LEGONIN – Exploitante du magasin LEGONIN ;
- La Police Municipale d'IFS.

Fait à IFS, le 4 avril 2023



Le Maire,


Michel PATARD-LEGENDRE